Décision n° 2019-1513
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 octobre 2019
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 8 octobre 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2019-1513
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 8 octobre 2019

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199006122	LAFARGEHOLCIM CIMENTS	89 LEZINNES	1 UHF
199007900	FLEXI FRANCE	76 LE TRAIT	2 UHF
199008679	EAU DE PARIS	75 PARIS	1 UHF
199201188	VERDON AQUITAINE TERMINAL	33 LE VERDON SUR MER	1 VHF
199701570	LAFARGEHOLCIM CIMENTS	89 LEZINNES	2 UHF
199703775	FLEXI FRANCE	76 LE TRAIT	2 UHF
199900250	ANDRE JEAN JACQUES	73 TIGNES	1 VHF
199901775	AGRATI FOURMIES SAS	59 FOURMIES	1 UHF
200101868	WESTROCK PACKAGING SYSTEMS SAS	36 DIORS	1 UHF
200401304	COPAL	38 BEAUREPAIRE	1 UHF
200401441	LAFARGEHOLCIM CIMENTS	89 LEZINNES	1 UHF
200900073	LAFARGEHOLCIM CIMENTS	89 LEZINNES	1 UHF
201400472	AIRBUS OPERATIONS	44 BOUGUENAIS	1 UHF
201400542	BOIS FACTORY 36	36 BUZANCAIS	2 UHF
201500031	SARL L'ANNEAU	77 BUSSY ST GEORGES	2 UHF
201700344	AIRBUS OPERATIONS	31 BLAGNAC	1 UHF
201700700	ECOMAT	61 ALENCON	1 UHF
201700745	GCC	78 VELIZY VILLACOUBLAY	6 UHF
201701358	VCF NORMANDIE CENTRE	76 LE HAVRE	1 UHF
201800002	ECOMAT	44 NANTES	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201801255	VCF NORMANDIE CENTRE	95 CORMEILLES EN PARISIS	1 UHF
201801333	VCF NORMANDIE CENTRE	76 ROUEN	1 UHF
201900111	ECOMAT	44 NANTES	1 UHF
201900219	VCF NORMANDIE CENTRE	27 EVREUX	1 UHF